



PRÉFET DU JURA

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 10 mai 2023

« FREE-PARTY » A CRANS : BILAN DES OPÉRATIONS DE SÉCURISATION

Du 06 au 09 mai 2023, une « free-party », non déclarée, réunissant près de 3000 personnes, s'est déroulée dans la commune de Crans, malgré la prise d'un arrêté d'interdiction par le Préfet du Jura.

Dès l'arrivée des premiers participants, Serge CASTEL, Préfet du Jura, s'est rendu en urgence sur le site de la « free party », afin de déployer un dispositif permettant d'assurer la sécurité des participants.

Durant les 3 jours de l'évènement, près de 200 gendarmes ont été déployés pour sécuriser la zone et gérer les flux de circulation, afin notamment prévenir les conduites dangereuses sur la route. À leurs côtés, l'Association Départementale de la Protection Civile et la Croix-Rouge du Jura ont été mobilisées pour mettre en place un dispositif prévisionnel de secours.

Si aucun incident grave ne s'est produit durant ce rassemblement, de nombreuses infractions ont été relevées par les forces de l'ordre :

- 21 conduites sous stupéfiants ;
- 6 amendes forfaitaires délictuelle pour usage de stupéfiants ;
- 3 détentions de stupéfiants (cocaïne, méthamphétamines, cannabis) ;
- 5 conduites sous l'empire d'un état alcoolique dont 3 à des taux délictuels ;
- 1 conduite malgré suspension du permis ;
- 2 défauts d'assurance et plusieurs autres infractions au code de la route (défauts contrôle technique, non mutation de carte grise, rupture d'immobilisation, usages de téléphones au volant...).

De même, durant le week-end, une quarantaine d'interventions pour secours à personne ont été nécessaires, dont cinq nécessitant une évacuation vers un centre hospitalier.

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX

À l'issue de l'évènement, conformément à l'article L211-15 du code de la sécurité intérieure et en accord avec le procureur de la République, la gendarmerie du Jura a procédé à la saisie du matériel :

- l'ensemble du mur du son d'une puissance totale de 70 kW ;
- 2 poids-lourds de transport de matériel ;
- 1 générateur électrique.

La préfecture du Jura rappelle la possibilité pour les organisateurs de « free-party » de déclarer leurs événements afin de permettre leur tenue dans le respect de la réglementation et dans des conditions permettant d'assurer la sécurité des participants.

Ces modalités de déclaration sont décrites sur le site internet des services de l'État dans le Jura : <https://www.jura.gouv.fr/Demarches/Autres-rassemblements>. Les organisateurs peuvent également prendre contact avec le médiateur « rassemblement festif » de la préfecture aux coordonnées ci-dessous :

Préfecture du Jura

Services des sécurités - Bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives

8 rue de la Préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

pref-cabinet@jura.gouv.fr - 03 84 86 84 00

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42

Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr

Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX